

Une nouvelle plate-forme pour l'emploi

Hier matin, Gérard Colomb a inauguré la plate-forme «Emploi de la Ville», rue Auguste-Lacroix. Un nouveau dispositif qui vise à rapprocher les entreprises des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion, notamment les jeunes.

Hier matin, lors de l'inauguration de la plate-forme Emploi, située rue Auguste-Lacroix, tous les acteurs de l'insertion et du développement économique (1) étaient présents. Une inauguration qui a permis la signature d'une convention de coopération des différents partenaires, d'une part, et de la charte d'engagement réciproque des entreprises et de la Ville de Lyon, d'autre part.

Créé à l'initiative de la Ville, ce dispositif témoigne de la volonté commune d'augmenter l'efficacité du dispositif global d'insertion sur Lyon, avec un enjeu particulier : l'insertion professionnelle durable des publics en difficulté. Un enjeu qui nécessite une collaboration étroite du service public avec les partenaires associatifs et entreprises, «une synergie totale en faveur de l'emploi, de tous les partenaires», comme l'a rappelé Gérard Colomb. Le maire s'est par ailleurs félicité de «l'économie de moyens» réalisée sur le principe de la plate-forme, qui propose «des meilleures garanties pour les jeunes de retrouver un emploi».

À la disposition des multiples lieux d'accueil existant sur la Ville, notamment les an-

tenes sociales, des structures associatives, la Mission locale, l'ANPE, les services du personnel de la Ville (pour les personnes en contrat emploi stabilisé, embauchées par la Ville). La plate-forme a pour mission d'établir une relation de confiance avec de nombreux interlocuteurs au sein des entreprises, de dialoguer sur leurs besoins de recrutement, de les convaincre à s'impliquer dans l'insertion, de leur présenter des candidats et de veiller à leur bonne intégration. Enfin, elle coordonne ses actions avec celles, menées par d'autres acteurs lyonnais en relation avec les entreprises.

Les jeunes au cœur du dispositif

Une mobilisation des réseaux d'entreprises partenaires qui veut lier l'essor économique local et le développement durable de l'emploi sur Lyon. Ainsi, un comité de pilotage, présidé par le maire de Lyon, se réunit une fois par an. Associés l'État, la DDTPE (3), la DREFF (4), le conseil général, le conseil régional, et les représentants des partenaires économiques mobilisés sur l'action, aux partenaires de la plate-forme Emploi, ce comité est

chargé d'évaluer l'action et de fixer des orientations. Fort de la signature de cette convention, et de l'engagement des différentes parties sur cette mise en réseau innovante.

Les jeunes sont les premiers concernés par la nouvelle augmentation du chômage. Des jeunes qui sont 28 % de plus, à fréquenter la Mission locale de Lyon. Son président Louis Pelet a ajouté que le dispositif permettra de rassembler les forces pour être plus efficaces, de mutualiser les moyens et de développer le réseau. «Vaste projet, dont l'efficacité, justement, est maintenant à prouver».

(1) Des entreprises et leurs représentants, des associations, institutions et acteurs dans le champ de l'emploi et de l'insertion, les services de la mairie.
(2) Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale.
(3) Plan local pour l'insertion et l'emploi.
(4) Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mode d'emploi de la plate-forme

Concrètement tout d'abord à titre expérimental à l'association Accompagnement et Emploi, qui en a assuré la gestion quotidienne jusqu'à la fin 2003, et qui en consulte le comité de soutien, la plate-forme Emploi de la Ville de Lyon est désormais portée par l'association ALLES, qui gère le PLE de Lyon.

À la disposition des services Solidarité de la Ville, de la Mission Locale de Lyon, et des opérateurs du PLE de Lyon pour les personnes qu'ils accompagnent (1), le rôle de ce dispositif est de contribuer, grâce à des liens étroits avec les entreprises locales, à l'insertion dans l'emploi des personnes accueillies et suivies par ces services. Elle travaille également en étroite relation avec l'ANPE de Lyon.

Composée de six collaborateurs (2), les conseillers professionnels assurent les contacts avec les entreprises, d'une part, et les conduites d'entretiens individuels avec les personnes en recherche, d'autre part. Après validation et finalisation de leur projet professionnel, proposition de for-

mation ou reorientation éventuelles, s'ensuit une phase de mise en relation et négociation avec l'employeur. Enfin, les relations avec les entreprises, reposent sur un travail étroit avec le délégué aux entreprises, mis en place par la mairie auprès de la DECA, qui traite les opportunités d'emploi et les relaie auprès de la plate-forme.

(1) En particulier bénéficiaires du RMI et jeunes de moins de 26 ans en difficulté.
(2) Des personnels mis à disposition : deux pour ALLES-PLE, une pour le service Solidarité Ville de Lyon, une autre ANPE, ainsi qu'une personne détachée de la Mission Locale de Lyon, et une mise à disposition des entreprises mobilisées par l'Accompagnement et l'Emploi.
Plate-forme Emploi, 11, rue Auguste-Lacroix, Tél. : 04.78.60.20.22. Ouverte au public, de 9 h à 17 h 15 étages.



La signature d'une convention de coopération et d'une charte d'engagement réciproque, a scellé l'engagement commun des entreprises et associations.

Une nouvelle plate-forme pour l'emploi

Hier matin, Gérard Colomb a inauguré la plate-forme «Emploi de la Ville», rue Auguste-Lacroix. Un nouveau dispositif qui vise à rapprocher les entreprises des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion, notamment les jeunes.

Hier matin, lors de l'inauguration de la plate-forme Emploi, située rue Auguste-Lacroix, tous les acteurs de l'insertion et du développement économique (1) étaient présents. Une inauguration qui a permis la signature d'une convention de coopération des différents partenaires, d'une part, et de la charte d'engagement réciproque des entreprises et de la Ville de Lyon, d'autre part.

Créé à l'initiative de la Ville, ce dispositif témoigne de la volonté commune d'augmenter l'efficacité du dispositif global d'insertion sur Lyon, avec un enjeu particulier : l'insertion professionnelle durable des publics en difficulté. Un enjeu qui nécessite une collaboration étroite du service public avec les partenaires associatifs et entreprises, «une synergie totale en faveur de l'emploi, de tous les partenaires», comme l'a rappelé Gérard Colomb. Le maire s'est par ailleurs félicité de «l'économie de moyens» réalisée sur le principe de la plate-forme, qui propose «des meilleures garanties pour les jeunes de retrouver un emploi».

À la disposition des multiples lieux d'accueil existant sur la Ville, notamment les an-

tenes sociales, des structures associatives, la Mission locale, l'ANPE, les services du personnel de la Ville (pour les personnes en contrat emploi stabilisé, embauchées par la Ville). La plate-forme a pour mission d'établir une relation de confiance avec de nombreux interlocuteurs au sein des entreprises, de dialoguer sur leurs besoins de recrutement, de les convaincre à s'impliquer dans l'insertion, de leur présenter des candidats et de veiller à leur bonne intégration. Enfin, elle coordonne ses actions avec celles, menées par d'autres acteurs lyonnais en relation avec les entreprises.

Les jeunes au cœur du dispositif

Une mobilisation des réseaux d'entreprises partenaires qui veut lier l'essor économique local et le développement durable de l'emploi sur Lyon. Ainsi, un comité de pilotage, présidé par le maire de Lyon, se réunit une fois par an. Associés l'État, la DDTPE (3), la DREFF (4), le conseil général, le conseil régional, et les représentants des partenaires économiques mobilisés sur l'action, aux partenaires de la plate-forme Emploi, ce comité est

chargé d'évaluer l'action et de fixer des orientations. Fort de la signature de cette convention, et de l'engagement des différentes parties sur cette mise en réseau innovante.

Les jeunes sont les premiers concernés par la nouvelle augmentation du chômage. Des jeunes qui sont 28 % de plus, à fréquenter la Mission locale de Lyon. Son président Louis Pelet a ajouté que le dispositif permettra de rassembler les forces pour être plus efficaces, de mutualiser les moyens et de développer le réseau. «Vaste projet, dont l'efficacité, justement, est maintenant à prouver».

(1) Des entreprises et leurs représentants, des associations, institutions et acteurs dans le champ de l'emploi et de l'insertion, les services de la mairie.
(2) Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale.
(3) Plan local pour l'insertion et l'emploi.
(4) Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
(5) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mode d'emploi de la plate-forme

Concrètement tout d'abord à titre expérimental à l'association Accompagnement et Emploi, qui en a assuré la gestion quotidienne jusqu'à la fin 2003, et qui en consulte le comité de soutien, la plate-forme Emploi de la Ville de Lyon est désormais portée par l'association ALLES, qui gère le PLE de Lyon.

À la disposition des services Solidarité de la Ville, de la Mission Locale de Lyon, et des opérateurs du PLE de Lyon pour les personnes qu'ils accompagnent (1), le rôle de ce dispositif est de contribuer, grâce à des liens étroits avec les entreprises locales, à l'insertion dans l'emploi des personnes accueillies et suivies par ces services. Elle travaille également en étroite relation avec l'ANPE de Lyon.

Composée de six collaborateurs (2), les conseillers professionnels assurent les contacts avec les entreprises, d'une part, et les conduites d'entretiens individuels avec les personnes en recherche, d'autre part. Après validation et finalisation de leur projet professionnel, proposition de for-

mation ou reorientation éventuelles, s'ensuit une phase de mise en relation et négociation avec l'employeur. Enfin, les relations avec les entreprises, reposent sur un travail étroit avec le délégué aux entreprises, mis en place par la mairie auprès de la DECA, qui traite les opportunités d'emploi et les relaie auprès de la plate-forme.

(1) En particulier bénéficiaires du RMI et jeunes de moins de 26 ans en difficulté.
(2) Des personnels mis à disposition : deux pour ALLES-PLE, une pour le service Solidarité Ville de Lyon, une autre ANPE, ainsi qu'une personne détachée de la Mission Locale de Lyon, et une mise à disposition des entreprises mobilisées par l'Accompagnement et l'Emploi.
Plate-forme Emploi, 11, rue Auguste-Lacroix, Tél. : 04.78.60.20.22. Ouverte au public, de 9 h à 17 h 15 étages.



La signature d'une convention de coopération et d'une charte d'engagement réciproque, a scellé l'engagement commun des entreprises et associations.